

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 14 janvier 2008 à 18h00**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Présents : 27**

**Absent : 1**

**Procuration : 1**

**Date de convocation : 7 janvier 2009**

**Date d'affichage : 7 janvier 2009**

*L'an deux mil neuf, le 14 janvier à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.*

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

*René REVOL, Pascal HEYMES, Nicole SORRIAUX, Jean-Louis PAGES, Christine GALANT, Bruno FLACHER, Richard CAMPOS, Marie-Annick ALEXANDRE, Jacqueline MARTICHON, Thérèse LAIGNELET, Jean-Pierre OLIVARES, Sylvain NICOLE, Pascale MIDOL, Jean-Pierre DIVET, Dominique DANCE, Claire JABADO, Patricia BERNARD, Christophe CORP, Thierry AUFRANC, Claire GONDRAN, Clément VERNEDAL, Eric FABBRIZIO, Jean-Paul COURT, Monique LANOT, Nicole ANSIDEI, Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE*

**Procurations :** *Nicole SORRIAUX à Dominique DANCE*

**Absentes :** *Nancy CHAMUSSY.*

**Secrétaire de séance :** *Christophe CORP*

**Ouverture de la séance :**

*La convocation a été envoyée le 7 janvier 2009 avec l'ordre du jour suivant :*

***Administration générale***

- 1) Compte rendu du représentant de la commune au sein de la Communauté d'agglomération de Montpellier – Conseil du 27 novembre 2008.*
- 2) Montpellier Agglomération - Commission transfert de charges.*
- 3) Financement PAPI – Aménagement lutte contre les inondations.*
- 4) DSP CLSH – Modification des locaux.*
- 5) Espace Jeunesse – Tarifs activités – modification.*
- 6) Passerelles Grabelloises - demande de subvention Conseil Général.*
- 7) Projet de terrain de sports en pelouse synthétique – demande de subvention*

### **Urbanisme**

- 8) ZAC des Carignans – cession de terrain
- 9) Modification du POS – ZAC des Carignans.
- 10) Cession Terrain Consorts Leroux – Mur de clôture.
- 11) Terrain Guizard - DUP.
- 12) Travaux divers sur réseaux « AEP » - demandes de subvention.

### **Finances**

- 13) Dotation Globale d'Equipements – exercice 2009
- 14) Emprunt Caisse d'Epargne – Réaménagement.

### **Personnel**

- 15) Mise à jour du tableau des effectifs.

*Informations des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.*

### **Nomination d'un secrétaire de séance:**

*Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Christophe CORP, en qualité de secrétaire pour la présente séance.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

### **Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

### **Approbation du procès verbal du 20 janvier 2009**

*Suite à un problème de transmission du document Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation du procès verbal de la dernière séance.*

*Adopté à l'unanimité.*

### **Approbation de l'ordre du jour de la séance:**

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

### **Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL : Compte rendu du représentant de la commune au sein de la Communauté d'agglomération de Montpellier**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit, outre la communication au Conseil du rapport annuel d'activité dressé par le Président de l'EPCI, que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

*En qualité de représentant de la commune de Grabels au sein de la Communauté d'agglomération de Montpellier, Monsieur le Maire se propose de rendre compte du conseil d'agglomération qui s'est tenu le 27 novembre 2008.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire signale que toutes les délibérations des conseils d'Agglomération sont disponibles sur le site de l'Agglomération mais aussi en Mairie. Il indique également que le compte rendu du Conseil d'Agglomération ne contient que les délibérations et non les débats.*

*Monsieur le Maire précise que le dernier conseil a eu le 27 novembre 2008. Il comportait 127 affaires. Ce soir il a choisi de faire le compte rendu de 3 affaires.*

*Tout d'abord, la première affaire concerne le budget de l'Agglomération de Montpellier. Il a été analysé par l'ensemble de l'équipe et en particulier par Monsieur Heymes. Il s'agit d'un budget tout à fait sain qui s'oriente sur ce qui est nécessaire par rapport à la période qui vient, c'est-à-dire une situation de recul de l'activité économique. Au lieu d'accompagner ce recul, il le contrecarre par des investissements nécessaires et il a voté pour ce budget.*

*Deuxièmement, l'affaire, que nous avons délibérée juste avant concernant la mise en place d'une zone d'aménagement différée pour l'ensemble du Parc de Gimel avec la Tuilerie de Massane, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération et plusieurs personnes se sont exprimées pour indiquer que ce type d'outil d'urbanisme était particulièrement bien convenu pour se donner le temps de préparer une étude d'urbanisme sur la zone.*

*Enfin la troisième affaire concernait le centre de stockage de Fabrègues, et étant donné que le Président a proposé de passer au vote, Monsieur le Maire indique qu'il a pris la parole pour préciser, qu'il fallait un débat sur cette question. Il y a un certain nombre de Maires qui se sont prononcés contre le procédé proposé. La commune de Fabrègues s'est exprimée pour expliquer qu'elle acceptait que cela soit sur son territoire mais qu'elle contestait les modalités de cette décharge et qu'elle proposait une alternative industrielle à la décharge telle qu'elle était proposée. Il y a six mois un débat avait été proposé à ce sujet et j'ai considéré que ce débat n'ayant pas eu lieu il était nécessaire de s'exprimer. Ce débat n'a pas eu lieu donc j'ai voté contre ainsi que le Maire de Fabrègues mais également Monsieur Moure. La presse présente a retraduit des propos un peu vifs dits durant cet échange, il regrette que certains se soient informés sans m'avoir contacté ou contacté Monsieur Frêche en croyant les propos de Midi Libre exact. Hors comme le disait mon prédécesseur à cette même table : « Il ne faut pas trop croire tout ce qui est écrit dans Midi-Libre »*

*Les choses sont claires avec le Président de l'Agglomération. Il a prévu de faire une visite dans chaque commune de l'Agglomération et lors de sa venue nous aurons tout intérêt à parler des grands dossiers de notre commune plutôt que des échanges en Conseil d'Agglomération.*

*Monsieur Vincent Cerlet précise qu'il est extrêmement satisfait d'être convoqué en avance à la commission urbanisme du 23 janvier et qu'il avait été contrarié d'avoir été informé par mail la veille de la tenue de la dernière commission.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'il comprend et qu'il fera en sorte que les commissions soient convoquées une semaine à l'avance.*

## **AFFAIRE N°2**

### **ADMINISTRATION GENERALE – Communauté d'Agglomération de Montpellier – Commission locale d'évaluation des transferts de charge – rapport définitif exercice 2008.**

#### **Exposé :**

*La commission locale d'évaluation des transferts des charges a été mise en place par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2002.*

*Le projet de rapport 2008, a été examiné par la commission en séance du 19 novembre 2008 et a été approuvé à l'unanimité. Nous devons nous prononcer sur le contenu de ce rapport dont une copie pour information vous a été transmise.*

#### **Débat :**

*Monsieur Heymes précise que cela ne concernait que la Commune de Castelnaud-Le-Lez pour le transfert de sa médiathèque mais la loi prévoit que, même si cela ne le concerne pas directement, le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport. Il indique également que le montant de l'attribution de compensation en 2009 sera identique à celle de 2008.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote*

#### **Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

## **AFFAIRE N°3**

### **ADMINISTRATION GENERALE – Projet travaux lutte contre les inondations – demandes de subvention.**

#### **Exposé :**

*Le dispositif de lutte contre les inondations figure parmi les projets majeurs et prioritaires que nous devons mener à bien à court terme. Dès juin 2009 les travaux du bassin G seront entrepris et devraient être terminés dans un délai de 2 mois.*

*L'ensemble du dispositif comporte trois phases :*

- *Phase 1 : bassin G et travaux aménagement confluent du redonnel et recalibrage lit aval.*
- *Phase 2 : bassin K*
- *Phase 3 : bassin J et I.*

*Le plan de financement de la phase 1 a été validé et les aides escomptées, ont été motifiées à la commune.*

*Aujourd'hui il convient de solliciter les subventions pour les phases 2 et 3, pour un investissement global chiffré prévisionnellement à 1 840 154,78 € HT et ce, auprès de l'Etat, des Conseils Régional et Général.*

### **Débat :**

*Monsieur le Maire indique que : « pour votre information, sachez que les enquêtes publiques conjointes et relatives à :*

- *La déclaration d'utilité publique*
- *Parcellaire*
- *La mise en comptabilité du PLU de la commune avec le projet.*

*Sont en cours depuis le 12 janvier 2009 et ce, jusqu'au vendredi 13 février 2009 (soit 33 jours consécutifs).*

*Sachez aussi que Mr GRAFF, en sa qualité de commissaire enquêteur, assure trois permanences : les 12 janvier, 3 février et 13 février 2009.*

*Sachez enfin que les notifications réglementaires ont été effectuées aux propriétaires des parcelles situées dans l'emprise foncière des futurs aménagements. »*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote*

### **Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

## **AFFAIRE N°4**

### **ADMINISTRATION GENERALE – Gestion du Centre de Loisirs sans hébergement – Avenant au contrat de délégation de service public.**

### **Exposé :**

*Suivant délibération du 5 décembre 2005, le conseil municipal a décidé de déléguer la gestion du centre de Loisirs sans hébergement à l'association « Vacances Evasion » et ce pour une durée de 6 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006.*

*En accord avec l'équipe enseignante de l'école primaire s'appuyant sur son projet pédagogique, la municipalité a accepté le principe d'une redéfinition des lieux dédiés à l'école primaire et au centre de loisirs.*

*Cette redistribution des espaces s'articule autour d'un double objectif :*

- *Améliorer d'une part la cohérence et la fonctionnalité des locaux de l'école primaire et du centre de loisirs.*
- *Permettre d'autre part une meilleure identification des structures en créant deux entrées séparées.*

*Avec votre accord je signerai l'avenant n°3 à intervenir avec l'association concernée dont je vous ai transmis une copie pour information.*

**Débat :**

*Personne ne demandant la parole il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

**AFFAIRE N°5**

**ADMINISTRATION GENERALE – Espace Jeunesse – Tarifications.**

**Exposé :**

*Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Espace Jeunesse intègre les services municipaux et par la même, les trois agents affectés à son fonctionnement.*

*Dans le prolongement de ce transfert, il est proposé d'approuver les tarifs qui s'appliquent à la même date pour les usagers, à savoir :*

*Carte d'adhésion :*

<i>Quotient Familial</i>	<i>Forfait Trimestriel</i>	<i>Forfait annuel</i>
<i>De 0 à 500 €</i>	<i>7.50 €</i>	<i>30 €</i>
<i>De 501 à 1000 €</i>	<i>11.25 €</i>	<i>45 €</i>
<i>Au-delà de 1000 €</i>	<i>15.00 €</i>	<i>60 €</i>

*Participation aux sorties et aux frais d'activités de loisirs éducatifs extérieurs à la commune.*

<i>Quotient Familial</i>	<i>Tarifs</i>
<i>De 0 à 500 €</i>	<i>5 €</i>
<i>De 501 à 1000 €</i>	<i>7 €</i>
<i>Au-delà de 1000 €</i>	<i>10 €</i>

*Naturellement les produits susvisés seront recouverts via une régie communale de recettes dite « Espace Jeunesse » et créée à mon initiative par arrêté municipal.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire indique que :*

*« Lors de la réunion de la commission « administration générale », ce point a été évoqué et a fait l'objet de diverses remarques qui m'ont amené dans un premier temps à envisager son retrait de l'ordre du jour.*

Depuis, j'ai pu recueillir un certain nombre d'informations suffisamment précises pour vous proposer son maintien et vous inviter à délibérer.

**A-** S'agissant de la carte d'adhésion : la référence à l'augmentation sensible de la grille tarifaire est à l'origine des remarques formulées. A ce sujet, je tiens à rappeler plusieurs choses :

- Par le passé un seul tarif existait, il était de 5€ et chaque adhérent bénéficiait d'une prise en charge de 50% sans aucune distinction des revenus des familles concernées.
- La grille tarifaire proposée aujourd'hui est celle qui a été validée par le Conseil d'Administration du CCAS dans sa séance du 18 septembre 2008.
- Le partenariat avec la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse est à l'origine de la référence au principe du quotient familial pour la création d'une grille tarifaire différenciée en fonction des revenus des familles.

Aujourd'hui, toutes les activités proposées sur Grabels sont **gratuites**. Pour vous donner un ordre d'idée il s'agit de :

- Escalade 30€/heure + 2.70€ par personne pour location du matériel
- Tennis 22 € par heure
- Paint ball 204 €
- Karting 156 €
- Cheval 158 €

Naturellement il s'agit de tarifs de groupe, mais si on choisit l'exemple du « Paint Ball » (une activité qui s'adresse à 12 participants) Nous constatons que le coût individuel est de 204 :12 = 17€; sachant que cette activité est pratiquée 4 fois/an, cela porte à 68 € la prise en charge individuelle que je vous suggère de rapprocher des 60 € annuels de la tranche de cotisation la plus élevée.

Pour résumer et conclure sur la carte d'adhésion, nous avons souhaité mettre en œuvre un système tarifaire identique à celui des restaurants scolaires et prenant en compte les niveaux de ressources de familles. L'évolution des forfaits trimestriels et annuels est amplement compensée par l'accès gratuit aux activités dispensées sur le territoire communal.

Enfin je vous proposerai volontiers d'ajouter un tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> enfants d'une même famille, à savoir

Quotient Familial	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
De 0 à 500 €	25 €	20 €
De 501 à 1000 €	35 €	30 €
Au-delà de 1000 €	55 €	50 €

**B-** Quant aux sorties et aux frais d'activités et de loisirs éducatifs extérieurs à la commune :

Je dois reconnaître que la présentation du tableau des participations des familles comporte une anomalie et je vous propose d'y remédier.

En fait à la rubrique tarifs, il s'agit d'ajouter une référence à un pourcentage du niveau de participation des familles et de considérer que les tarifs indiqués sont les montants maximum de leur participation.

Si l'on traduit cette modification, le nouveau tableau serait le suivant :

QF	Tarifs	
	Pourcentages	Participation maximum
de 0 à 500 €	40 % du coût réel de la prestation	5 €
de 501 à 1 000 €	60 % du coût réel de la prestation	7 €
au-delà de 1 000 €	90 % du coût réel de la prestation	10 €

Toutes les tranches des quotients familiaux se voient appliquer un taux forfaitaire de participation, sachant que :

- Le recours à la participation maximum ne concerne que très peu de sorties.
- Pour les taux forfaitaires les plus élevés, le tarif de groupe compense pour partie l'effort demandé.
- Une partie des frais de transport est prise en charge par la collectivité.

Telles sont les explications et les nouvelles dispositions sur la base desquelles je vous invite à vous prononcer.

Mais avant, je tiens à souligner que le service municipal de la Jeunesse doit retrouver une certaine sérénité indispensable à son bon fonctionnement. Le personnel concerné a été rencontré afin de le placer dans cet état d'esprit et tout sera mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi dans un cadre partenarial avec la CAF et l'association « Les Francas de l'Hérault ».

Madame Dominique Dance se félicite que le travail de la commission ait été pris en compte. Elle souhaite que soit rajouté « 3<sup>ème</sup> enfant et suivants »

Madame Nicole Ansidèi demande, comme l'année est achevée, s'il est possible de connaître les chiffres de la fréquentation de l'espace jeunes et plus particulièrement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

Madame Marie-Yannick Alexandre répond que pour l'instant elle n'est pas en possession de ces informations car cela était géré par le CCAS jusqu'au 31 décembre mais dans l'ensemble la fréquentation a été sensiblement la même avec une pointe d'augmentation sur l'année précédente.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un changement de public c'est-à-dire qu'il y a une augmentation pour les 12-15 ans et une diminution des 15-18 ans. Cela nous a amenés à leur proposer une réflexion sur différentes idées mais je leur laisse le soin de préparer leur dossier qui vous sera soumis ultérieurement, pour des activités appropriées aux 15-18 ans différentes des jeunes de 12 à 15 ans.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

**Vote :**

Monsieur le Maire propose de voter l'affaire ainsi modifiée

Adopté à la majorité.

2 contre : Monique LANOT, Nicole ANSIDEI

3 abstentions : Marie-Thérèse AVELAN, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE

## AFFAIRE N°6

### **ADMINISTRATION GENERALE – Manifestation « Passerelles de Grabels » - demande de subvention Conseil Général.**

#### **Exposé :**

*Notre collègue Pascale Midol se propose d'organiser la 2<sup>ème</sup> édition du festival interculturel « Les passerelles de Grabels » et ce, du 9 au 19 mai 2009, sur le thème « Grabels la Nomade ».*

*Un dossier à l'identique de celui annexé à la présente, a été transmis au Conseil Régional, au Conseil Général et à Montpellier Agglomération pour une demande de subvention.*

*Aujourd'hui le Conseil Général nous demande de produire une délibération pour formaliser la demande d'aide financière.*

#### **Débat :**

*Monsieur Vincent Cercllet demande ce qu'il se passe dans le cas où des subventions ne sont pas attribuées, y a-t-il des modifications du programme ?*

*Monsieur le Maire répond que l'on verra cela au moment venu. Il prend l'exemple du festival manga qui a été financé par des subventions au dernier moment.*

*Le Président du Conseil Général est favorable à cette subvention, le Président de l'Agglomération également mais il faut trouver un biais indirect pour l'accorder quant au Président du Conseil Régional il s'agit de la même personne donc il devrait ne pas y avoir de problème. Si les subventions sont inférieurs à nos demandes, nous ajusterons à ce moment là.*

*Madame Nicole Ansidèi indique qu'il s'agit de la même question que Monsieur Cercllet. La Commune participant à hauteur de 5 000 €, que se passera t'il en cas d'absence de subventions.*

*Madame Pascale Midol répond que les institutions donneront leur accord ou pas à la fin janvier donc on aura tout le temps pour agir en fonction et prévoir éventuellement une nouvelle programmation.*

*Monsieur Pascal Heymes précise que l'idée est que, dans le cadre de ce projet de budget, la commune ne dépasse pas son budget de 5 000 €.*

#### **Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

## AFFAIRE N°7

### **ADMINISTRATION GENERALE – Projet de terrain de sports en pelouse synthétique – demande de subvention.**

#### **Exposé :**



*Monsieur le Maire informe le Conseil que la première tranche des travaux d'aménagement du stade du Mas d'Armand consiste en l'installation d'un terrain en pelouse synthétique. Le 20 novembre 2008, nous avons sollicité l'aide financière de Montpellier Agglomération dans le cadre des projets d'intérêt commun (PIC), sachant que le coût estimatif prévisionnel de cet équipement a été chiffré à 500 000 € H.T.*

*De la même façon, il est proposé de demander une subvention auprès des conseils régional et général, ainsi que la ligue de football Languedoc Roussillon.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération officielle afin de demander les subventions.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité*

**AFFAIRE N°8**

**URBANISME – ZAC des Carignans – Avenant n°2 à la convention publique d'aménagement- Cession de terrain.**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire expose :*

*Suivant la délibération du 21 mai 2008, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de la ZAC des Carignans qui prévoyait le déplacement du chemin des Carignans. Par la suite une procédure de déclassement a été engagée pour une portion du dit chemin et le 20 novembre dernier nous avons validé ce transfert dans le domaine privé communal.*

*Aujourd'hui, les conditions sont requises pour la cession à Hérault Aménagement ; cession qui serait formalisée dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention publique d'aménagement cosignée le 10 juin 2003.*

*En fait, ce transfert de propriété serait conclu sous la forme d'un apport en nature et tous les frais y afférents seraient à la charge du bénéficiaire de l'apport.*

*Avec votre accord, je signerai l'avenant n°2 à intervenir avec Hérault Aménagement dont une copie pour information vous a été transmise.*

**Débat :**

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

**URBANISME– ZAC des Carignans – Modifications réglementaires et procédure de modification du « POS » communal.**

**Exposé :**

*La zone d'aménagement concertée dite des Carignans a été validée par délibération du 22 mai 2003, prolongée d'une convention partenariale entre la commune et Hérault Aménagement signée le 10 juin 2003. Un avenant n° 1 en date du 16 mai 2007 porte sa durée de validité à 10 ans et ce, consécutivement aux difficultés rencontrées par la maîtrise foncière de l'opération.*

*Aujourd'hui, Hérault Aménagement propose d'apporter diverses modifications réglementaires qui visent à :*

- Simplifier quelques règles d'implantation de manière à en faciliter la lisibilité et l'interprétation.*
- Préciser certaines conditions d'implantation des éléments accessoires de la construction principale.*
- Préciser certaines règles définissant l'aspect des constructions.*
- Supprimer l'emplacement réservé pour un équipement communal en entrée de ZAC et permettre la localisation de cet équipement en zone II NAZb.*

*Pour pouvoir valider cette proposition, nous sommes amenés à procéder à une modification du POS en vigueur ; une procédure qui nécessite le recours à une enquête publique et qui devrait aboutir d'ici la mi-mai 2009.*

*Il s'agit de la 5<sup>ème</sup> modification du POS de Grabels dont la mise en œuvre serait confiée à l'agence Information et Territoires (Monsieur Faure) dans le cadre d'une mission d'assistance, comme cela est déjà le cas pour le dossier du « PLU ».*

**Débat :**

*Monsieur le Maire précise que la délibération n'était pas nécessaire mais il a préféré procéder ainsi car il souhaitait que le Conseil Municipal soit informé des problèmes d'avancement de la ZAC des Carignans. Il désire maintenant que les travaux avancent rapidement.*

*Monsieur le Maire situe les parcelles concernées. Il faut s'adapter au marché et ainsi diviser les parcelles trop grandes qui ne se vendent pas.*

*Il en profite pour signaler que dans un premier temps il avait été annoncé 21 logements sociaux devaient être créés par Hérault Habitat, ce qui l'a profondément mis en colère, puisque l'engagement était de 26 logements. Il a exigé et obtenu qu'il soit bien maintenu 26 logements.*

*Monsieur Alfred Grisot d'Allancé demande de préciser l'emplacement de l'équipement communal et pourquoi il a été supprimé.*

*Monsieur Richard Campos indique qu'initialement il était placé au bout de la ZAC des Carignans et il a été déplacé au centre de la ZAC de façon à ce qu'il reste dans un emplacement communal car il existait un petit jardin et cela est propice à la cohésion sociale.*

*Madame Nicole Ansidèi précise que dans ce document, très fastidieux à lire, sur le plan architectural, sur l'utilisation de certains matériaux choisis, sur l'implantation des bâtiments*

*et des habitations concernant le recul par rapport aux voiries, les limites entre habitations, etc ; elle trouve certaines choses un peu surprenantes. En effet, des limites à 1m50 pour l'implantation d'un bâtiment paraît un peu trop juste. Elle aurait souhaité que ce document soit un peu mieux présenté ce soir. Car cela va engager du point de vue esthétique des modifications, qui avaient été extrêmement défendues par la cabinet d'architecture. Le détail de toutes les modifications aurait été très intéressant à connaître de façon plus claire.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'architecte Monsieur LEBUNETEL, dont la réputation ne se discute pas et qui est d'une très grande exigence, qui indiquait qu'il y avait des contradictions dans les projets qui sont présentés et qu'il devait les corriger. Il nous a fait une série de propositions afin d'harmoniser les différents points de vue pour que tout se débloque et que les dossiers de permis de construire aboutissent.*

*Monsieur Campos indique qu'il est en accord avec Madame Ansidéi en disant qu'il y a beaucoup de choses qui se sont dénaturés depuis l'origine. Beaucoup de choses ont disparu, on ne sait pas comment et malheureusement on ne peut pas revenir en arrière.*

*Monsieur le Maire précise qu'à cette étape de la ZAC des Carignans, notre objectif est quelle se termine. Le dossier sur lequel porte toute son attention concerne les sorties de la ZAC des Carignans. C'est pour cela que dans le projet de PLU qui sera présenté le 2 février prochain, nous envisageons des réserves pour que la sortie se fasse sur le chemin du Redonnel et termine sur le nouveau rond point qui sera construit. Ainsi les résidents de la ZAC des Carignans n'auront pas à traverser le village pour rentrer chez eux. Il s'agit d'un dossier lourd qu'il faut prévoir à l'avance.*

*Madame Nicole Ansidéi répond qu'elle entend bien tous ces arguments et elle les partage pour beaucoup mais il faut prendre conscience qu'il y a des modifications profondes encore une fois et qui entraînent la modification du POS. Elles ne sont pas minimes. Lorsqu'on partage une parcelle en deux, on est dans la modification du règlement de la ZAC ; lorsqu'on implante un bâtiment à 1m50 des limites de propriété on est dans la modification du POS. Cela est très important.*

*Monsieur le Maire indique que la modification ne change pas la densité globale en question et il faudra veiller avec l'architecte à ce que cela se réalise harmonieusement.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopte à l'unanimité*

*Trois abstentions : Nicole ANSIDEI, Vincent CERCLET, Alfred GRISOT D'ALLANCE*

**AFFAIRE N°10**

**URBANISME – Cession gratuite de terrain (Consorts Leroux) – construction mur de clôture.**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est proposé d'aménager la voirie située entre les impasses dites du « Puits du Pré » et des « Iris » afin de favoriser le passage des piétons et cyclistes. Cela suppose un élargissement de 50 à 60 cm pour un linéaire d'environ 45 mètres. L'emprise foncière concernée se trouve sur la propriété de la famille Leroux qui est favorable à une cession gratuite de ce terrain sous réserve que la commune prenne en charge les frais de construction d'une clôture au droit de leur parcelle.*

*Les travaux projetés seront réalisés en régie par les services techniques municipaux.*

*Avec votre accord et sur la base de ce protocole, je signerai l'acte authentique valant transfert de propriété.*

### **Débat :**

*Monsieur le Maire précise que l'objectif est de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux mamans avec les poussettes, de rejoindre le centre du village en toute sécurité. Il sera créé ainsi une voie dite douce entre le zone de l'Esplanade de la Cave Coopérative et la Zone de la salle de la Gerbe. Les travaux vont durer entre cinq à six semaines et représentent un coût de 20 000 euros comptés comme un investissement avec récupération de la TVA.*

*Monsieur le Maire profite de l'occasion pour informer le Conseil qu'au cours de ce trimestre la commission handicapés sera mise en place, qui est de la compétence de l'Agglomération, mais que nous tenons à créer pour accompagner cette compétence. Tous les élus en seront informés suffisamment à l'avance pour prendre leurs dispositions.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

### **Vote :**

*Adopte à l'unanimité*

## **AFFAIRE N°11**

### **URBANISME – Projet d'acquisition terrain Madame Germain née Guizard Lucienne – demande de déclaration d'utilité publique**

### **Exposé :**

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de mise en œuvre d'un terrain de jeux synthétique au droit du stade du « Mas d'Armand », nous envisageons l'acquisition de la parcelle appartenant à Madame Germain née Guizard Lucienne domiciliée à Pont St Esprit (Gard).*

*Le service des domaines a produit une estimation de la valeur vénale de ce bien à 170 400 € pour une superficie de 6 816 m<sup>2</sup>. Au cours d'une entrevue avec Madame Germain cette dernière a fait une proposition de vente supérieure à 300 000 € et une contreproposition lui a été transmise par écrit pour un montant de 205 000 €, soit environ 30€/m<sup>2</sup> et 20% au dessus de l'estimation domaniale.*

*En l'absence de réponse de l'intéressée et après notification d'un 2<sup>ème</sup> courrier confirmant les termes du précédent, il est proposé de recourir à une procédure de « D.U.P » ; sachant que ce*

*terrain est situé en zone VNA 3(non équipée) et figure comme emplacement réservé n°18 au POS communal en vigueur.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire précise :*

*« Depuis Madame Germain nous a enfin transmis un courrier (reçu le 6 janvier) pour nous faire part d'une nouvelle proposition à 270 000 € ; un montant que je considère beaucoup trop élevé et qui me conforte dans ma position initiale de poursuivre la procédure de « D.U.P »*

*Cela dit, entre temps nous avons eu l'occasion de faire un premier point avec la maîtrise d'œuvre choisie pour l'étude de programmation. Selon les intéressés, une solution technique pourrait permettre une implantation du futur terrain de sport synthétique sur l'emprise foncière propriété communale.*

*Nous attendons une confirmation dans les prochains jours et si cela se vérifie, nous serons en mesure de surseoir à cette acquisition.*

*La mise à niveau du terrain de Madame Germain reviendrait peut-être plus cher que de creuser la colline. Il faut voir ce qu'ils nous proposent pour faire les choses correctement sans détériorer le site.*

*Pour l'heure, je vous propose de vous prononcer à l'égard de la procédure de « D.U.P » et naturellement, je vous tiendrais informé de l'évolution de ce dossier ainsi que des éventuelles adaptations qui en découleront. »*

*Madame Nicole Ansidéi demande s'il est possible de connaître l'estimation domaniale. Dans le projet de PLU, à quoi correspond cette zone.*

*Monsieur Heymes répond qu'il s'agit du POS actuel car le PLU n'est pas adopté. Dans le projet cette zone est une zone naturelle à vocation essentiellement de loisirs.*

*Madame Nicole Ansidéi souhaite avoir une précision sur l'emplacement du terrain synthétique, à savoir s'il se situe sur le terrain stabilisé ou pas.*

*Monsieur le Maire précise que le synthétique qui a été choisi permet aux équipes de foot de pouvoir continuer leur progression et de faire que tous les matchs officiels puissent s'y dérouler. Nous ne pouvions pas choisir un terrain synthétique à l'économie, cela suppose des surfaces de terrain qui dépassent l'emplacement du terrain actuel, donc on est obligé de mordre sur les côtés. On a le choix de raboter le terrain d'à côté ou acheter le terrain de Mme Germain.*

*L'urgence est de faire le terrain synthétique pour la rentrée, ensuite on se posera la question pour la construction des vestiaires, l'aménagement de zone d'entraînement autour, et un environnement sportif. L'ensemble du Mas d'Armand va devenir un centre sportif.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

**AFFAIRE N°12**

## **URBANISME – Travaux divers sur réseau « A.E.P » - Demandes de subvention.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard Campos, Adjoint délégué à l'urbanisme.

### **Exposé :**

Monsieur Richard Campos informe le Conseil que dans le cadre du chantier ouvert de la rue du Château et de la route départementale 127, divers travaux s'avèrent indispensables au droit du réseau de distribution d'eau potable. Des remplacements de canalisation, des reprises de branchement et autres poses de matériels techniques représentent un coût estimatif global d'environ 132 000 € TTC ; ce montant intègre quelques travaux projetés route de Montferrier et rue du Mas d'Armand/rue de la Plaine.

Naturellement une consultation des entreprises spécialisées va être organisée conformément au code des marchés publics.

Dans le même temps, il est proposé de solliciter une aide financière en capital auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

### **Débat :**

Monsieur Campos précise que ces travaux auraient du être compris, car prévisible, dans le dossier de la Rue du Château, comme celui de la ZAC des Carignans, et maintenant il faut faire un avenant. Pour les autres éléments, il s'agit des compléments nécessaires pour alimenter du côté de la rue de la Plaine les travaux de la ZAC des Carignans ; idem pour la route de Montferrier.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de travaux indispensables et nécessaires qui vont être réalisés. Nous faisons une délibération pour demander une subvention, mais à la différence des autres délibérations qui précédaient il n'est pas persuadé de l'obtenir.

Madame Nicole Ansidéi demande des précisions techniques sur les travaux.

Monsieur le Maire énumère les différents travaux dont la liste a été communiquée lors de la commission urbanisme.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

### **Vote :**

Adopté à l'unanimité.

## **AFFAIRE N°13**

## **FINANCES – Dotation Globale d'Équipement – Exercice 2009**

### **Exposé :**

*Monsieur le Maire précise que comme chaque année, Monsieur le Préfet demande aux communes de bien vouloir déposer leur (s) dossier(s) de demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement ; la date limite de ce dépôt étant fixée au 16 janvier 2009.*

*Parmi les opérations susceptibles d'être retenues, il est proposé de solliciter une aide pour la réalisation d'une étude diagnostic du réseau et des installations d'éclairage public. L'objectif consiste à employer un processus de rénovation et de remplacement de l'existant plutôt vétuste, mais également de réaliser des économies d'énergie.*

*Le montant prévisionnel de cette étude s'élèverait à 25 000 € HT.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire précise que ce dossier a été choisi car il rentre dans les critères définis par la Préfecture. Un bilan de l'éclairage public a été fait avec les services. Il est assez anarchique et inégal selon les rues. Il y a manifestement un investissement à faire dans ce domaine mais qui peut être lourd pour la commune.*

*Il faut harmoniser les éclairages c'est ainsi que la Rue du Château et la route de Montpellier auront le même style d'éclairage, en accord avec le Conseil Général.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

**AFFAIRE N°14**

**FINANCES – Emprunt Caisse d'Epargne – Proposition de réaménagement.**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 25 juin 2005, la commune de Grabels a contracté un prêt d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et indexé sur l'Euribor 12 mois post fixé + 0.15 % ; en d'autres termes à taux variable.*

*Aujourd'hui la Caisse d'Epargne nous propose un réaménagement de cet emprunt pour sa durée résiduelle et sur la base d'un taux fixe. La tendance du moment est un taux fixé à 4.10 % alors que le taux appliqué pour l'exercice 2008 était de 5.34 %.*

*A l'évidence, la proposition est intéressante et sécurisante.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire informe le Conseil que :*

*« Ce soir, je suis en mesure de vous informer que le taux plafond garanti par la Caisse d'Epargne est de l'ordre de 4.25% ; sachant que la tendance actuelle est de 4.12%. Autrement dit, une grosse probabilité de conclure à un taux fixe de 4.12 % mais au pire je ne signerai que sur la base d'un taux fixe au plus égal à 4.25%.*

*Enfin, je tiens à souligner que ces nouvelles conditions s'appliquent sur la durée résiduelle d'amortissement du prêt. »*

*Monsieur Pascal Heymes remercie la Caisse d'Epargne de cette initiative qui nous permet de passer d'un taux variable à un taux fixe à un moment que nous avons choisi. Aujourd'hui les conditions sont plus favorable qu'en 2008.*

*Monsieur Alfred Grisot d'Allancé demande quelle est la durée résiduelle.*

*Monsieur Pascal Heymes lui répond qu'il s'agissait d'un emprunt sur 25ans donc il reste 22 ans.*

*Madame Nicole Ansidéi demande si la même démarche n'est pas réalisable avec DEXIA.*

*Monsieur Pascal Heymes répond que chaque banque a ses règles et avec la banque DEXIA il est extrêmement difficile de renégocier ses taux.*

*Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.*

**Vote :**

*Adopté à l'unanimité.*

**AFFAIRE N°15**

**PERSONNEL COMMUNAL– Modification du tableau des effectifs.**

**Exposé :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les évolutions de carrière mais également le départ de certains agents seront à l'origine de la suppression de dix postes désormais vacants, à savoir :*

- *4 postes d'agent spécialisés des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe*
- *1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelle de 1<sup>ère</sup> classe*
- *1 poste d'attaché et 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.*
- *1 poste de technicien et 1 poste de technicien principal.*

*Le comité technique paritaire a été consulté et a donné un avis favorable lors de sa réunion en date du 18 décembre 2008. Dans le même temps, il est proposé de créer :*

- *3 postes permanents à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour le nouveau service municipal de nettoyage des locaux municipaux.*
- *1 poste de brigadier*
- *1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe.*

**Débat :**

*Monsieur le Maire ajoute quelques précisions s'agissant des créations de postes :*

- Les 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe correspondent à 3 contacts à durée déterminée (CDD) pour des agents non titulaires affectés au service d'entretien des bâtiments communaux, repris en régie municipale.
- Le poste de brigadier est ouvert en anticipant sur l'avancement de grade du policier municipal recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe permet de donner suite à un avancement de grade d'un agent en exercice.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

**Vote :**

Adopté à l'unanimité.

**COMMUNICATION ET POINTS DIVERS**

Information des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire fait part des concessions acquises aux cimetières et des décisions suivantes :

**Décision N°24:** en date du 28 novembre 2008 pour le marché public d'études mise en place schéma de mode de déplacement doux, décide de retenir la société ASCODE Agence d'Eguilles sise espace Opaline Bât B Les Jalassières ZA d'Eguilles à Montpellier pour le marché public d'études mise en place d'un schéma de mode de déplacement doux pour un montant de 17 380 € HT soit TTC 20 786.48 €

**Décision N°25:** en date du 3 décembre 2008 pour un recours en excès de pouvoir annulation du refus de permis de construire délivré le 3 septembre 2008 : Madame Nicole Richard contre la Commune de Grabels : autorisation à Maître Hélène Cayla – Destrem Cabinet A5 Avocats Associés de défendre les intérêts de la Commune, d'autoriser Maître Hélène Cayla – Destrem Cabinet A5 Avocats Associés, 47 Avenue de Villiers à Paris à défendre les intérêts de la commune dans la requête en excès de pouvoir présentée par Madame Nicole Richard enregistrée le 21/10/2008 sous le numéro N°0804484-1 par le Tribunal Administratif de Montpellier, visant à obtenir l'annulation du refus de permis de construire en date du 03/09/2008 N ° 34 116 08 M0010, chemin de la Désirade

**Décision N°26:** en date du 11 décembre 2008 pour la cession du bail – 10 rue du Château, décide d'accepter la cession du bail, dont l'ensemble des clauses demeure inchangé, à Madame Nathalie MOUSSY pour l'ouverture d'un institut de beauté

**Décision N°27:** en date du 12 décembre 2008 pour le marché public d'études programmation réaménagement d'une aire de grands jeux en pelouse synthétique, création de vestiaires et de tribune Groupement Cabanis Projotec, décide de retenir le groupement Cabanis et Projotec sis 13 avenue d'Assas à Montpellier pour le marché public d'études programmation réaménagement d'une aire de grands jeux en pelouse synthétique, création de vestiaires et de tribune pour un montant de 10 635 € soit TTC 12 719.46 €.

**Décision N°28:** en date du 29 décembre 2008 pour le marché public de fourniture auto-laveuse, décide de retenir le fournisseur Nicolas entretien pour un montant de 3 256.02 € HT soit TTC 3 894.20 €

Conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

A 19h45 Monsieur le Maire lève la séance et donne la parole au public pour un échange citoyen.

## SIGNATURES

*Le Président*  
**René REVOL**

*Le Secrétaire*  
**Christophe CORP**

*Les membres,*

<i>Pascal HEYMES</i>	<i>Nicole SORRIAUX</i>	<i>Jean-Louis PAGES</i>	<i>Christine GALANT</i>
	<i>Procuration à Dominique DANCE</i>		
<i>Bruno FLACHER</i>	<i>Nancy CHAMUSSY</i>	<i>Richard CAMPOS</i>	<i>M.A ALEXANDRE</i>
	<i>Absente</i>		
<i>Jacqueline MARTICHON</i>	<i>Thérèse LAIGNELET</i>	<i>J.P OLIVARES</i>	<i>Sylvain NICOLE</i>
<i>Pascale MIDOL</i>	<i>Jean-Pierre DIVET</i>	<i>Dominique DANCE</i>	<i>Claire JABADO</i>
<i>Patricia BERNARD</i>	<i>Christophe CORP</i>	<i>Thierry AUFRANC</i>	<i>Claire GONDRAN</i>
	<i>Secrétaire</i>		
<i>Clément VERNEDAL</i>	<i>Eric FABBRIZIO</i>	<i>Jean-Paul COURT</i>	<i>Monique LANOT</i>
<i>Nicole ANSIDEI</i>	<i>Marie-Thérèse AVELAN</i>	<i>Vincent CERCLET</i>	<i>Alfred GRISOT D'ALLANCE</i>